

## ■ Qu'est ce qu'un contrat de rivière?

Un contrat de rivière est une démarche contractuelle où les signataires s'engagent à joindre leurs efforts pour mettre en place les actions jugées les plus à même de régler les problèmes identifiés dans le secteur concerné. Les signataires (l'Etat, les Conseils Régionaux, les départements, ...) sont des partenaires institutionnels qui ont dans leur mandat la possibilité d'engager des actions dans le domaine de la gestion de l'eau. Mais, la mise en œuvre des actions du contrat de rivière dépend de l'ensemble des partenaires concernés, le public comme le privé, les groupements comme les individus. A titre d'exemple, la mise en place d'une passe à poissons sur un barrage de statut privé dépendra bien évidemment de son seul propriétaire.

## ■ La Cère

Affluent rive gauche de la Dordogne, la Cère prend sa source dans une vallée encaissée, coupée de cascades, du côté de Vic-sur-Cère. Puis elle s'assagit jusqu'à Sansac et alimente le barrage de Saint-Etienne-Cantalès. Elle le franchit et sinue durant 25km dans des gorges étroites jalonnées d'aiguilles granitiques. Puis elle devient quercynoise et égaye le bassin ensoleillé de Gagnac avant de se mêler à la Dordogne à l'aval de Bretenoux.

Son bassin versant s'étend sur **trois départements** (Cantal, Lot et Corrèze) et **trois régions** (Auvergne, Midi-Pyrénées et Limousin).

L'enjeu sur le bassin de la Cère concerne principalement la **reconquête de la qualité des eaux** et plus particulièrement la **lutte contre l'eutrophisation de la retenue de Saint-Etienne-Cantalès**.

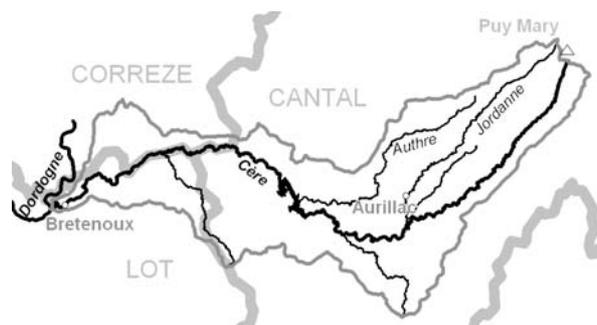
## ■ Le Comité de rivière

Le Comité de rivière est l'instance de coordination du contrat de rivière. Il regroupe les représentants des collectivités territoriales, des services de l'Etat, des organismes professionnels, des associations et des usagers. Il est présidé par **Louis Jacques LIANDIER**, Vice Président du Conseil général du Cantal.

La Cère fait l'objet de deux contrats de rivière. (Cère amont, signé pour cinq ans en novembre 1997 et Cère aval, signé en janvier 2002). Pour faire aboutir ensemble les actions prévues sur l'amont et sur l'aval, le Comité de rivière a proposé de prolonger pour trois ans le contrat de rivière dans sa partie amont.

## ■ Le rôle d'EPIDOR

Le contrat de rivière est animé par l'Etablissement Public EPIDOR qui a mandaté pour ce faire une animatrice, **Alice RENAUX**. L'animation du contrat de rivière a pour objectif d'accompagner les maîtres d'ouvrage pour assurer la mise en œuvre optimale des actions prévues au contrat de rivière Cère.



## ■ Le programme d'action

Il se décline selon 5 axes interdépendants :

### ► L'amélioration et le suivi de la qualité des eaux

*Réalisation des schémas communaux d'assainissement, création de stations d'épuration, mise en œuvre de campagnes de suivi de la qualité des eaux...*

### ► La gestion de la ressource en eau destinée à la consommation humaine

*Mise en place de périmètres de protection de captage, interconnexion...*

### ► La gestion des milieux et des peuplements aquatiques

*Réalisation de l'étude sur les espaces remarquables et les zones humides, mise en place de franchissement sur les seuils...*

### ► La valorisation touristique

*Réalisation de plaquettes touristiques, valorisation des sites liés à l'eau...*

### ► L'animation et la communication

*Edition de bulletins d'information, mise en place de commissions thématiques...*